

Table des matières

Introduction	3
<i>Section 1</i>	
La place de la procédure pénale dans l'ordre répressif et procédural	5
I. Procédure pénale et sciences criminelles	5
II. Rapports de la procédure pénale et des autres règles de procédure	9
A. Procédures pénale et civile	9
B. Procédures, pénale, civile et administrative	22
<i>Section 2</i>	
Les différents modèles concevables d'organisation de la procédure pénale	23
I. Les deux modèles purs	24
A. Procédure accusatoire	24
B. Procédure inquisitoire	26
II. Les systèmes procéduraux intermédiaires	28
 <i>Première partie</i> <hr/>	
La justice pénale	
35	
 <i>Titre premier</i> L'organisation judiciaire répressive	
37	
 <i>Chapitre 1</i>	
Les règles générales d'organisation juridictionnelle répressive	
38	
<i>Section 1</i>	
Le principe dit de la séparation des fonctions pénales	
38	
I. Le contenu des quatre fonctions pénales	
39	
II. Le principe dit de séparation	
42	
A. Théorie	
42	
B. Droit positif	
46	

Section 2

Le principe de l'unité de la justice civile et de la justice répressive	54
I. Contenu, valeur et portée du principe	54
II. Conséquences pour les juridictions pénales du principe de l'unité	59
A. Règles d'organisation des juridictions	59
B. Principes concernant la situation des magistrats	68
C. Règle relative au fonctionnement des juridictions	72

Chapitre 2

L'organisation et le rôle des juridictions répressives	78
---	-----------

Section 1

Les juridictions répressives de droit commun	80
I. Les juridictions d'instruction	80
A. Premier degré d'instruction :	
le ou les juges d'instruction et le juge des libertés et de la détention. 80	
B. La chambre de l'instruction	83
II. Les juridictions de jugement	86
A. Les juridictions de premier degré	86
B. La juridiction de jugement du second degré	87
C. La cour d'assises	88
III. Les juridictions de l'application des peines	97

Section 2

Les juridictions d'exception	98
I. Les formations exceptionnelles des juridictions de droit commun	99
A. Formations d'exception tenant aux personnes :	
les juridictions de mineurs	99
B. Les formations d'exception tenant aux infractions jugées	104
II. Les juridictions d'exception autonomes	108

Section 3

Cour de cassation	111
--------------------------------	------------

Chapitre 3

La compétence des juridictions répressives	114
---	------------

Section 1

Les règles générales de compétence	115
I. La détermination du type de juridiction compétente	116
A. La compétence des juridictions d'exception	116
B. La compétence des juridictions de droit commun	118
C. La compétence de la Cour de cassation	120
II. Détermination de la juridiction territorialement compétente	120

<i>Section 2</i>	
Les exceptions aux règles de compétence	124
I. L'amputation de la compétence des juridictions	124
II. L'accroissement de la compétence des juridictions	128
A. La prorogation légale et jurisprudentielle de compétence.....	128
B. Le jugement des infractions d'audience	130
C. La règle que « le juge de l'action est juge de l'exception »	131
III. Modification des règles de compétence territoriale	135
<i>Section 3</i>	
Sanction des règles de compétence	139
 <i>Titre deuxième</i> Les auxiliaires de la justice répressive	
145	
 <i>Chapitre 1</i>	
Les autorités chargées de la recherche des infractions	149
<i>Section 1</i>	
Les membres des corps de police chargés de fonctions de police judiciaire	150
I. Les activités de police judiciaire	150
A. Rôle de la police judiciaire avant la mise en mouvement de l'action publique.....	151
B. Le rôle de la police judiciaire après la mise en mouvement de l'action publique.....	153
II. Les corps de police judiciaire	154
A. L'organisation générale de la police	154
B. Le personnel de la police judiciaire	157
III. Le contrôle et la responsabilité des membres de la police judiciaire	160
<i>Section 2</i>	
Les autorités n'appartenant pas au corps de la police et chargées de fonctions de police judiciaire	164
 <i>Chapitre 2</i>	
Les agents chargés de la poursuite	169
<i>Section 1</i>	
Le ministère public	170
I. L'organisation du ministère public	170
II. La condition du ministère public	174
A. La situation du ministère public dans l'exercice de ses fonctions	174
B. Situation personnelle des membres du ministère public	179
III. Le rôle du ministère public	180

<i>Section 2</i>	
Les fonctionnaires de certaines administrations	183
<i>Section 3</i>	
La victime	185
I. Discussion de principe	187
II. Les conditions de la constitution de partie civile	192
A. La constitution de partie civile de droit commun	194
B. Le régime législativement dérogatoire	212
III. La sanction des constitutions de partie civile abusives	218

Deuxième partie

L'objectif et les moyens de la répression pénale	227
---	------------

Titre premier

L'objectif du procès pénal : la preuve	229
---	------------

Chapitre 1

La théorie générale des preuves	233
--	------------

Section 1

La charge de la preuve : la présomption d'innocence	233
I. Portée du principe de la présomption d'innocence	233
II. Présomption d'innocence et charge de la preuve	237
A. Le rôle de l'accusation	237
B. Le rôle des juges du siège	246

Section 2

Les procédés de preuve	251
I. Le principe de la liberté des preuves	251
II. Les exceptions au principe	253
A. Modes de preuve exclus	253
B. La légalité des preuves	256

Section 3

La valeur des preuves	268
------------------------------------	------------

<i>Chapitre 2</i>	
Les différents modes de preuve	276
<i>Section 1</i>	
Les preuves déduites des choses	278
I. Le rassemblement des pièces à conviction et des éléments d'information	279
A. Le transport sur les lieux	279
B. Les perquisitions	280
C. Le recueil d'informations	293
II. La conservation des pièces obtenues	297
III. Les restitutions	299
<i>Section 2</i>	
Les preuves fournies par les personnes	303
I. Les déclarations de la personne poursuivie (et de la partie civile)	303
A. Caractères généraux	304
B. Procédure de recueil	306
C. Valeur des déclarations de la personne poursuivie	315
II. L'audition des témoins	317
A. Choix et convocation des témoins	319
B. Le statut du témoin	324
C. La procédure de recueil du témoignage	329
D. Valeur du témoignage	332
<i>Section 3</i>	
Les preuves susceptibles d'être fournies par les personnes ou par les choses: les indices	333
I. L'organisation souhaitable de l'expertise	334
II. L'organisation de l'expertise en droit positif	339
A. Le choix de l'expert	339
B. Le déroulement de l'expertise	344
C. Le rapport d'expertise	346

Titre deuxième

Les moyens de la répression 353

<i>Chapitre 1</i>	
L'action publique	359
<i>Section 1</i>	
La mise en mouvement l'action publique	361
I. La décision de poursuivre du ministère public	361
A. Éléments de la décision	361
B. Suites de la décision	364
II. La décision de faire poursuivre de la victime	367

<i>Section 2</i>	
Les procédures de mise en mouvement de l'action publique	372
I. Modes de saisine communs au ministère public et à la victime	372
A. La saisine d'une juridiction d'instruction	372
B. La saisine d'une juridiction de jugement	376
II. Les modes particuliers de mise en mouvement ou d'exercice de l'action publique propres au ministère public	378
A. Les modes particuliers de convocation des personnes poursuivies	379
B. Les modes particuliers de saisine des juridictions	381
C. Les modes particuliers d'exercice de l'action publique	382
<i>Section 3</i>	
L'extinction de l'action publique	385
I. La prescription	386
A. Principes	386
B. Règles d'acquisition	388
II. Les autres causes d'extinction de l'action publique	401
<i>Chapitre 2</i>	
L'action civile	408
<i>Section 1</i>	
L'exercice de l'action civile	410
I. Les défendeurs à l'action civile	410
II. Les modalités d'exercice de l'action civile	415
<i>Section 2</i>	
L'extinction de l'action civile	419
I. L'extinction totale de l'action civile	419
II. La perte du droit de saisir une juridiction pénale	421
<i>Section 3</i>	
L'aide publique aux victimes d'infractions pénales	423

Troisième partie

Le déroulement de la procédure 431

Titre premier

L'instruction préparatoire 433

Chapitre 1

Les enquêtes de police 434

Section 1

Domaine des enquêtes de police 435

I. Les enquêtes générales 435

A. L'enquête d'infraction flagrante 435

B. L'enquête préliminaire 440

II. Les enquêtes spécialisées 441

Section 2

Personnes procédant aux enquêtes de police 445

Section 3

Déroulement des enquêtes de police 446

I. Les enquêtes spécialisées 446

II. Les enquêtes générales 448

A. Efficacité des pouvoirs d'enquête 448

B. Nature et contenu des actes d'enquête 449

C. Le mandat de recherche 450

D. La garde à vue 451

E. Fin des enquêtes et sanction de leur irrégularité 467

Chapitre 2

L'instruction par le juge d'instruction 470

Section 1

La procédure d'instruction 470

I. La saisine du juge d'instruction 470

A. Modes de saisine 470

B. Choix du ou des juges d'instruction 471

C. Procédure de saisine 474

II. La mise en examen 478

III. Les caractères de la procédure d'instruction 484

A. Caractère écrit 485

B. Caractère secret 486

C. Caractère non contradictoire 493

<i>Section 2</i>	
Les pouvoirs du juge d'instruction	497
I. Les pouvoirs d'investigation	497
A. Actes concernant les faits (commissions rogatoires)	497
B. Actes concernant les personnes	500
II. Les pouvoirs de contrainte	502
A. Les mandats	502
B. La limitation des droits des personnes	506
III. Pouvoirs juridictionnels	546
A. Règles générales	546
B. Les ordonnances de clôture	548
<i>Chapitre 3</i>	
L'instruction par la chambre de l'instruction	559
<i>Section 1</i>	
Caractères de la procédure	560
<i>Section 2</i>	
Le pouvoir de réformation	564
I. Domaine de l'appel	564
II. Procédure	567
<i>Section 3</i>	
Le pouvoir de contrôle	571
I. Cas de nullités	571
II. Procédure de constatation des nullités	576
A. Saisine de la chambre de l'instruction	576
B. Procédure de jugement des nullités	580
<i>Section 4</i>	
Le pouvoir de révision	583
<i>Chapitre 4</i>	
Les instructions particulières	588
<i>Section 1</i>	
L'instruction des affaires de mineurs	588
I. Autorités compétentes	588
II. Déroulement de la procédure	589
<i>Section 2</i>	
L'instruction en cas d'irresponsabilité pour trouble mental	594
<i>Section 3</i>	
L'instruction des affaires politiques	596
<i>Section 4</i>	
L'instruction des affaires militaires	597

Titre deuxième
La décision définitive **599**

*Chapitre 1***La procédure de jugement** **600***Section 1***L'instruction définitive** **600****I. Caractères de la procédure d'audience** **600**

A. Oralité 601

B. Publicité 602

C. Contradiction 611

II. Le schéma classique du déroulement de l'audience **616****III. Variations procédurales** **621**

A. La procédure des assises 622

B. Les procédures simplifiées 634

C. Les procédures d'exception 637

*Section 2***L'acte de jugement** **640****I. Contenu des jugements** **641****II. La forme des jugements** **647***Chapitre 2***Les voies de recours** **654***Section 1***Les voies de recours ordinaires** **655****I. La voie de recours de rétractation : l'opposition** **655****II. La voie de recours de reformation : l'appel** **660**

A. Principes généraux 660

B. L'appel ordinaire 662

C. L'appel criminel 673

*Section 2***Les voies de recours extraordinaires** **675****I. Le pourvoi en cassation dans l'intérêt des parties** **676**

A. Domaine 676

B. Procédure 684

II. Les pourvois réservés **694****III. Le pourvoi en révision** **695**

A. Le pourvoi en révision ordinaire (art. 622 à 626) 696

B. Le réexamen d'une décision pénale consécutif au prononcé
d'un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme 701

Chapitre 2

Les effets des jugements	707
<i>Section 1</i>	
L'autorité de la chose jugée	707
I. L'autorité de la chose jugée au pénal sur le pénal	708
II. L'autorité de la chose jugée au pénal sur le civil	715
A. Débat de principe	716
B. Étendue du principe.....	719
<i>Section 2</i>	
Les autres conséquences des jugements	723
I. Exécution des condamnations	723
II. L'enregistrement des condamnations	725
A. Casier judiciaire.....	725
B. Fichiers nationaux informatisés.....	729
III. Communication des procédures	732
<i>Conclusion</i>	
La réhabilitation	735
<i>Section 1</i>	
La réhabilitation judiciaire	735
<i>Section 2</i>	
La réhabilitation légale	738
<i>Section 3</i>	
Effets de la réhabilitation	739
 Index alphabétique	 741
 Tableau des abréviations	 747